

## Acces justice-droits bafoués

Par roland56, le 23/09/2014 à 18:24

Bonjour,

suite plainte, demande en reparation, deposée contre un organisme d'etat, le magistrat siegeant a l'audience civile se trouve en incapacité de fournir copie de sa decision

"demande reparation sanctionnee de depens a charge" audience simulée,en presence avocat etranger,erreure sur adversaire,violation art 468 du CPC.......

Mes demandes acces justice, reste sans reponses, PAS D'AVOCAT.

Les demandes aides juridiques, sont systematiquement rejetées

(je suis allocataire, invalide)

Mon adversaire: UDAF MOSELLE

-double protection juridique sur 1 certificat

(prolongation consideree comme mise sous tutelle)

- -mainlevee 2010 et Ecartement de la tombe familiale (souhait d'y reposer non respecté par le juge tutelle)
- -liens familiaux brisés

La mairie ville de naissance,me reconnait AYANT DROIT de ma famille depuis 2012 (ne en 1958) !!!!!!

Une humiliation totale. Je suis sans avocat.

Les autorites judiciaires contactées par courrier afin d'alerter, me repondent

"deconcentré"sans rapport avec le probleme.

Patrie des droits de l'homme? je ne sais plus comment faire !!!!! pourrait on m'aider?un reel cassage d'individu

merci